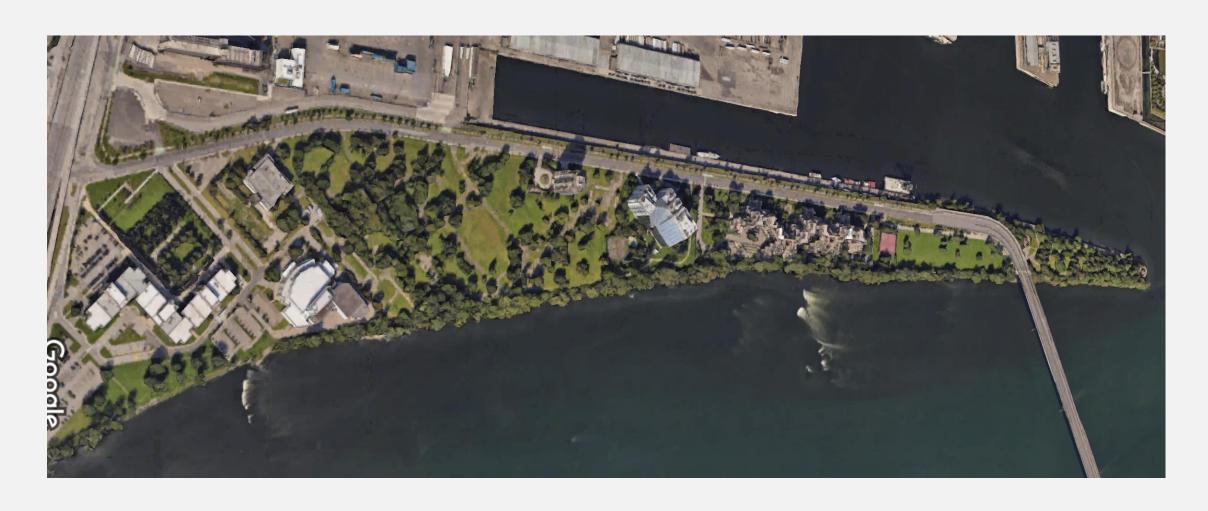


Cité-du-Havre





Cité-du-Havre

L'ENJEU NO 1 DU PUM POUR LE SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE SE LIT COMME SUIT :

Le respect de l'esprit des lieux et la mise en valeur des richesses patrimoniales et paysagères :

La mise en valeur du secteur doit s'appuyer sur les bâtiments, les ouvrages d'art et les vestiges archéologiques d'intérêt qui ponctuent le territoire et qui contribuent à sa singularité. Cela implique, notamment, de leur trouver une vocation compatible avec leurs caractéristiques.

[PUM, chapitre 4, page 101]

tous les espaces non développés de la Cité du Havre soient zonés espaces verts, incluant le parc-vestiges, que ces espaces soient raccordés à la trame verte et bleue et que les vestiges d'Expo 67 qui s'y trouvent soient mis en valeur.

Recommandation #29 du Rapport de l'OCPM sur le Plan d'urbanisme de Bridge-Bonaventure, 2020.



Musée d'art d'Expo 67



Parc-Vestiges

Le futur ???



Intégration au parc Jean-Drapeau

Merci de votre attention!